

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail du transport des marchandises dangereuses

Réunion commune de la Commission d'experts du RID
et du Groupe de travail des transports
de marchandises dangereuses

Genève, 23-26 mars 2009

LISTE DES DOCUMENTS PAR POINT DE L'ORDRE DU JOUR

Document de référence

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/112 et additifs Rapport de la Réunion commune à sa dernière session

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/113 et -/Add.1
(Secrétariat) Ordre du jour provisoire de la session

INF.1 (Secrétariat) Liste des documents

INF.2 (Secrétariat) Liste des documents par point de l'ordre du jour

INF.10 (Secrétariat) Changement de dates de réunion

2. CITERNES

Documents de référence

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/112/Add.1 Rapport du Groupe de travail sur les citernes à la dernière session

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/112, par. 8, 10 et 11 Rapport de la Réunion commune à sa dernière session

Documents à discuter

INF.5 (Allemagne) Prescriptions relatives aux pare-flammes

INF.17 (UIP) 6.8.4 – Disposition spéciale TT 8

3. NORMES

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2009/1 (CEN)
+ INF.14 (CEN)
+ INF.31 (Belgique)
+ INF.32 (EuPC)

Information sur les travaux en cours au CEN

INF.3 (UIP)

Références à des normes

4. INTERPRETATION DU RID/ADR/ADN

INF.11 (Espagne)

Interprétation du 1.6.1.1

INF.19 (Royaume-Uni)

Carburant dans les machines et matériels

INF.23 (Autriche)

Limites d'exemption conformément au paragraphe 1.1.3.1 c)

INF.29 (Pays-Bas)

4.1.3.6 – Pays de fabrication

INF.35 (Portugal)

Interprétation du 5.2.1.8

5. HARMONISATION AVEC LE RÈGLEMENT TYPE DE L'ONU SUR LE TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2009/2 et
-/Corr.1 (CEFIC)

Disposition spéciale 274

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2009/9
(Secrétariat)
+ INF.26 (Royaume-Uni)

Harmonisation mondiale pour le transport multimodal

INF.16 (Royaume-Uni)

Transport en vrac et en conteneurs pour vrac

6. PROPOSITIONS D'AMENDEMENT AU RID/ADR/ADN

a) Questions en suspens

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2008/5 (OTIF)
+ INF.8 (OTIF)

Issue de la quarante-quatrième session de la Commission d'experts du RID (Zagreb, 19-23 novembre 2007)

INF.15 (CEFIC)

Emballages - Instruction d'emballage P010 – Utilisation de récipients à pression

b) Nouvelles propositions

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2009/4 (Suède) + INF.20 (Suède) + INF.24 (UIC)	Section 5.4.1: Document de transport des marchandises dangereuses et renseignements concernant les matières dangereuses pour l'environnement
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2009/5 (FIATA)	Quantités limitées
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2009/7 (Suède) +INF.21 (EPBA, EBRA and RECHARGE)	Piles et batteries usagées
INF.9 (Suisse)	Dispositions du 6.4.22.6 a)
INF.13 (Suède)	Section 5.4.2: Certificat d'emportage du conteneur
INF.27 (Allemagne)	Proposition d'amendement du RID/ADR/ADN visant à inclure une disposition simplifiée pour le transport de dispositifs médicaux contaminés
INF.34 (Portugal)	Transport de solutions d'ammoniac

7. RAPPORTS DES GROUPES DE TRAVAIL INFORMELS

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2009/3 (ECMA)	Période de validité des agréments de type et mesures transitoires concernant les normes
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2009/6 (Allemagne) +INF.33	Groupe de travail informel de la périodicité des épreuves auxquelles sont soumises les bouteilles
INF.4 (OTIF)	Rapport intermédiaire du Groupe de travail « télématique »
INF.22 (Espagne)	Rapport du Groupe de travail informel sur les déchargeurs
INF.25 (Pays-Bas)	Rapport du Groupe de travail informel sur la réduction du risque de "BLEVE"
INF.28 (France)	Rapport du Groupe de travail informel sur le champ d'application du RID/ADR

8. TRAVAUX FUTURS

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2009/8
(Commission européenne)
+INF.6 (Allemagne)
+INF.30 (France)

Proposition visant à modifier l'ADR/RID/ADN afin d'y inclure des dispositions applicables à la rétention des documents, des prescriptions de contrôle supplémentaires et des procédures d'évaluation de la conformité en ce qui concerne les bouteilles à gaz
Cartouches à gaz

INF.36 (Suède)

9. QUESTIONS DIVERSES

INF.7 (Secrétariat)

Demande de statut d'observateur de l'Association européenne des Conseillers à la Sécurité (EASA)

INF.12 (Allemagne)

Règlement intérieur de la Réunion commune – Article 38

INF.18 et -/Add.1 (Secretariat)

Demande de statut d'observateur de la Fédération européenne des activités du déchet et de l'environnement (FEAD)

10. ADOPTION DU RAPPORT
